

Guide d'inscription BPJEPS APT

THIONVILLE (57)

Du 22 septembre 2025 au 11 septembre 2026

Date limite d'inscription définitive : 22 août 2025



Ton coach formation :

Alexis BRIOT
abriot@cles-sport.com
03.73.80.02.24

1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE



- Carte d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Attestation de sécurité sociale
- Un descriptif de votre projet professionnel sur une page
- Certificat de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (pour les personnes de moins de 25 ans)
- Diplômes (scolaires, sportifs...) et/ou attestations
- Un certificat médical de non contre-indication datant de moins de 1 an à la date d'entrée en formation (modèle ci-joint)*
- Diplôme ou attestation : PSC1 ou AFPS, PSE1 ou PSE2 en cours de validité, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité. *

** Ces deux documents te seront demandés lors de l'étape 3 que tu pourras compléter directement à l'issue de ton inscription ou ultérieurement en tenant compte de la date limite d'inscription.

2 INSCRIS-TOI SUR LE SITE INTERNET



Rassemble les documents justificatifs et numérise-les.

Puis, rends-toi sur notre site www.cles-sport.com.

Clique sur la rubrique "Je m'inscris", sélectionne ta formation et complète le formulaire.

3 FINALISE TON DOSSIER

Une fois ton inscription validée, tu recevras un e-mail contenant un lien pour nous transmettre ton certificat médical et ton diplôme de secourisme.

Attention à la date limite d'inscription ! Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.





CERTIFICAT MEDICAL

De non contre-indication à la pratique
et à l'enseignement
BPJEPS Activités Physiques pour Tous

Je
soussigné(e), _____

_____ Docteur en Médecine, certifie avoir examiné M ou Mme

_____ Il ou elle ne présente à ce jour aucune contre-indication médicale décelable à la
pratique et à
l'encadrement des activités physiques pour tous.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres pour
valoir ce que de droit.

Taille :

Poids :

Observations:

Fait à :

Le :

Signature et Cachet du Médecin

NB. :

Au regard des exigences de la formation BPJEPS APT, le candidat doit répondre aux
critères médicaux suivants :

- Bon état du système cardio-respiratoire
- Bon état de la colonne vertébrale
- Bon état des articulations ne présentant pas de caractéristiques pénalisant un travail de force, de souplesse, d'amplitude et de coordination